

# **Passage de la Boite Automatique à la Boite Manuelle**

## **Programme de formation code 78**

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

### **Objectifs pédagogiques**

L'objectif de cette formation de 7 heures est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une boîte automatique.

### **Public concerné**

Sont concernés par cette formation, les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 3 mois, ayant passés leur examen de conduite en boîte automatique. Les élèves ayant passés leur permis en boîte automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation !

### **Conditions d'organisation de la formation**

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel agréé, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

### **Pré-requis**

- Avoir réussi l'examen pratique avec un véhicule automatique

### **Déroulement de la formation**

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- **Séquence 1 : (2h)**  
Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :
  - Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
  - Etre en capacité de réaliser des démarrages en côte en toute sécurité avec et sans le frein à main.
- **Séquence 2 : (5h)**  
Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :
  - Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite ;
  - Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

**Obtention du permis B**

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

**IL N'Y A DONC PAS D'EXAMEN A REPASSER**

**COUT de la FORMATION de 7 heures : 280 € ttc**